



Charte de fonctionnement

Règlement général	3
1.Objectif et valeurs de l'évènement	3
2.Contexte	3
3.Respect de l'environnement.	3
4.Inscription	3
5.Droit à l'image et RGPD	4
6.Assurance.	4
7.Droit de retraitement et de modification	4
8.Inscriptions	5
9.Puces et résultats	5
 Randonnée pédestre	 6
1.Résumé de l'épreuve	6
2.Conditions et règles du parcours	6
3.Sécurité	6
4.Pénalités	7
5.Compositions des équipes/catégories	7
 Cani-rando	 8
1.Résumé de l'épreuve	8
2.Condition et règles du parcours	8
3.Sécurité	8
4.Pénalité	9
5.Composition des équipes/catégories	9
 Bike and Run	 10
1.Course junior 6-9 ans	10
2.Course junior 10-13 ans	10
3.Bike and Run XS	10
4.Bike and Run S	10
5.Règlement commun aux courses chronométrées	11
5.1.Résumé du Bike and Run	11
5.2.Inscription	11
5.3.Condition, sécurité et règles du parcours	11
5.4.Pénalités	11
5.5.Composition des équipes	11
 Tableau évolutif des prix	 12
Tableau des horaires	13
Tableau des récompenses	13

Règlement général

1. Objectif et valeurs de l'évènement

Nous avons l'honneur de porter la 17^e édition du Bike and Run de Saint-Pardoux, un événement désormais bien ancré dans le paysage du sport nature. Quel meilleur cadre que le magnifique site de Saint-Pardoux pour accueillir cette journée placée sous le signe du dépassement de soi, de la convivialité et du partage autour d'activités sportives accessibles à tous. La précédente édition, portée avec passion par la promotion 2025, a rencontré un franc succès avec plus de 350 participants un record historique pour cet événement. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'un engagement sans faille et d'un travail collectif remarquable.

En tant que nouvelle promotion d'étudiants de l'association Amosport, nous sommes pleinement conscients du défi à relever et déterminés à mettre tout en œuvre pour égaler, voire surpasser cette réussite. Avec la même énergie, le même professionnalisme et le soutien précieux de nos partenaires, nous avons à cœur de faire de cette nouvelle édition un nouveau temps fort du sport nature en Nouvelle-Aquitaine.

2. Contexte

La 17^{ème} éditions Bike and Run du lac de Saint Pardoux aura lieu le dimanche 22 mars 2026 à partir de 8h.

3. Respect de l'environnement

Le Bike and Run du lac de Saint Pardoux s'engage pleinement en faveur d'une politique de **réduction des déchets** totale tout au long de l'événement. Nos bénévoles mettront tout en œuvre pour minimiser les déchets et préserver l'environnement. De plus, notre balisage et nos parcours sont soigneusement conçus pour être en harmonie avec la nature, en veillant à ne laisser aucune trace de notre passage après l'événement. Ainsi, nous souhaitons également que nos participants s'investissent pleinement dans cette journée sportive et respectueuse de la nature en préservant l'environnement et le site du Lac de Saint Pardoux. Des poubelles seront mises à disposition dans tout le village de départ et d'arrivée, et nos bénévoles seront présents tout au long des parcours pour informer et guider les participants. En cas de constatation de dégâts causés par un participant, nous prendrons des mesures de disqualification à l'encontre de l'équipe ou du participant concerné.

4. Inscription

L'inscription à l'événement se fera en ligne (se référer au tableau des prix).

Pour finaliser et valider l'inscription des participants, il faudra fournir un **justificatif de santé**

Ce justificatif peut prendre deux formes différentes :

- Une licence FFTRI (Fédération Française de Triathlon)
- Pour les non-licenciés : un questionnaire officiel de santé (en version numérique)

Pour les mineurs : une autorisation parentale.

Vous trouverez ci-dessous le lien des questionnaires officiels de santé.

[UFOLEP - Questionnaire adultes](#)

[UFOLEP - Questionnaire mineurs](#)

[Attestation parentale](#)

5. Droit à l'image et RGPD

La protection des données des personnes est un droit fondamental. L'article 8, paragraphe 1, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 16, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne énoncent que « toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant ». En acceptant les conditions générales, ils autorisent expressément l'exploitation de leur image par l'organisateur du Bike and Run du lac de Saint Pardoux et ses partenaires, médias et ayants droit. Cela inclut la publication, l'utilisation, la reproduction et la diffusion de leur nom, leur image (photos, vidéos), leur voix (interviews, vidéos) et leurs performances sportives liées à la compétition, sur tous types de supports, pendant la durée de l'événement et après la fin de l'année universitaire pour la réalisation de l'After Movie et pour toute autre communication post-événement. Les informations recueillies permettront également de vous informer des dates des prochaines éditions. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. En vous inscrivant à la course Bike & Run, vous acceptez que vos données personnelles puissent être transmises à nos partenaires et utilisées par ceux-ci à des fins commerciales.

6. Assurance

Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, « les organisateurs d'épreuves sportives sont tenus d'informer les participants de l'importance de souscrire une assurance individuelle accidents pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. » Ainsi, en tant qu'organisateur du Bike and Run du lac de Saint Pardoux, nous sommes couverts par une assurance responsabilité civile auprès de l'UFOLEP. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance causés par un mauvais état de santé ou du matériel. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur licence, tandis que les non-licenciés sont couverts par notre assurance. Veuillez noter que l'inscription à la course implique votre acceptation du règlement.

7. Droit de retrait et de modification

En tant qu'organisateur de l'événement, nous nous donnons le droit de modifier expressément le règlement en cas de complications inattendues lors de l'événement, de tricherie autre que celles prévues et sanctions. Nous nous donnons également le droit d'admission ou d'exclusion de n'importe quelle personne présente sur l'événement si son comportement enfreint nos valeurs éthiques et morales.

8. Inscriptions

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement. En cas d'annulation de l'événement indépendamment de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.) la participation de l'inscrit pourra être reportée lors de la prochaine édition

9. Puces et résultats

Pour faciliter les résultats de l'événement, nous mettons à disposition des puces et des dossards aux équipes participantes pour calculer les temps de course et pour réaliser les classements. Les puces et les dossards ne doivent en aucun cas être jetés, ni arrachés lors de la course, ni avant ni après et doivent être conservés jusqu'à la fin de la course. Toutes les équipes devront remettre leurs puces et leurs dossards à l'organisateur après avoir franchi la ligne d'arrivée.



Randonnée pédestre

Horaire de l'épreuve : départ 8h30 , dernier départ à 9h15

Tarification : 5€ pour les deux distances

Distance : Deux parcours possibles (9km et 13km)

1. Résumé de l'épreuve

La randonnée en forêt est un événement sportif et récréatif dont l'objectif est de promouvoir la pratique de la randonnée en pleine nature tout en respectant l'environnement. La randonnée se fera au rythme des participants et ne sera pas chronométrée. Au cours de la randonnée les participants auront le choix de suivre le parcours d'environ 9 km, ou de prolonger sur la fin en faisant environ 13 km.

2. Conditions et règles du parcours

- Tous les participants doivent s'inscrire avant la date limite indiquée plus haut.
- Les frais d'inscription doivent être réglés conformément aux instructions fournies.
- Les participants doivent fournir des informations exactes et à jour lors de l'inscription.

Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs et des bénévoles. Ils doivent aussi respecter l'environnement naturel en ne laissant aucune trace derrière eux. Il est interdit de déranger la faune et de cueillir des plantes ou des champignons, sauf si cela est expressément autorisé. La consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite pendant la randonnée. Un ravitaillement sera présent sur le parcours durant la course.

3. Sécurité

En cas de blessure ou d'urgence, les participants doivent immédiatement informer un responsable de l'événement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des blessures, des pertes ou des dommages matériels subis par les participants. Les participants sont tenus de souscrire une assurance personnelle couvrant les risques liés à la randonnée.

Les participants doivent rester sur le sentier balisé et ne pas s'éloigner des itinéraires prévus.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques dangereuses.

Les participants sont tenus de respecter les autres randonneurs et de maintenir un comportement respectueux tout au long de l'événement.

Les participants sont encouragés à porter des vêtements appropriés pour la randonnée en forêt, notamment des chaussures de randonnée, des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, et un sac à dos avec de l'eau et des provisions. Cependant, chaque participant est responsable de son propre équipement et de sa sécurité personnelle.

Puisque les participants seront amenés à traverser la voie publique sur certains passages de la randonnée, ils doivent impérativement respecter le code de la route.

4. Pénalités

Les participants qui enfreignent le règlement de la randonnée peuvent être exclus de l'événement et se voir refuser l'accès à des événements futurs.

5. Compositions des équipes/catégories

La randonnée est ouverte à tous les amateurs de plein air, à condition de s'inscrire conformément aux procédures préétablies.

Les participants doivent être en bonne condition physique et aptes à marcher en terrain varié.

Les mineurs en dessous de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte responsable.

Cette randonnée est ouverte aux entreprises.



Cani-rando

Horaire de l'épreuve : départ 8h20 , dernier départ à 9h00

Tarification : 6€ pour les deux distances

Distance : Deux parcours possibles (9km et 13km)

1. Résumé de l'épreuve

La cani-rando est une activité sportive et récréative visant à encourager la pratique de la randonnée en pleine nature avec des chiens, dans le respect de l'environnement et du bien-être animal. Comme la randonnée pédestre, la cani-rando se déroule à un rythme adapté aux participants et n'est pas chronométrée. Le parcours standard proposé est de 9 km, avec une possibilité d'extension jusqu'à 13 km.

2. Conditions et règles du parcours

Tous les participants de la cani-rando doivent s'inscrire avant la date limite indiquée, en suivant les mêmes modalités d'inscription que les autres disciplines. Les frais d'inscription doivent être réglés conformément aux instructions fournies. Chaque participant doit fournir des informations exactes et à jour, y compris celles concernant l'identité et l'état de santé de leur chien. Des contrôles vétérinaires seront effectués de manière aléatoire pour vérifier la validité des vaccins (obligation d'avoir le carnet de santé du chien).

Les participants de la cani-rando doivent se conformer aux instructions des organisateurs et des bénévoles tout en assurant la sécurité et le confort de leur animal. Comme pour les autres disciplines, ils sont tenus de respecter l'environnement naturel en ne laissant aucune trace derrière eux. Pour le respect de l'environnement, les sacs à crottes sont obligatoires et doivent être utilisés par tous les participants accompagnés d'un chien. Il est strictement interdit de perturber la faune, de cueillir des plantes ou des champignons, ou de laisser les chiens aboyer de manière excessive. La consommation d'alcool et de drogues est formellement interdite pendant l'activité, et il est également interdit d'administrer des substances inappropriées aux chiens pour améliorer leurs performances ou calmer leur comportement. Un ravitaillement sera présent sur le parcours durant la course.

3. Sécurité

En cas de blessure ou d'urgence, les participants de la cani-rando doivent immédiatement en informer un responsable de l'événement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de blessures, de pertes ou de dommages matériels subis par les participants ou leurs chiens. Il est recommandé que chaque participant souscrive une assurance personnelle couvrant les risques liés à l'activité avec leur chien.

Les participants doivent rester sur le sentier balisé et ne pas s'éloigner des itinéraires prévus pour des raisons de sécurité. Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques dangereuses pour les participants ou leurs chiens.

Tous les participants sont tenus de respecter les autres randonneurs, ainsi que les règles de bonne conduite et de respect envers les autres chiens. Ils sont encouragés à porter des vêtements adaptés à une randonnée en pleine nature, y compris des chaussures appropriées, des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et un sac à dos avec de l'eau, des provisions, et des gamelles pour les chiens. Cependant, chaque participant est responsable de son propre équipement, ainsi que de celui de son chien.

Pour la sécurité et le confort des chiens, un harnais de traction est recommandé ; l'utilisation d'une ceinture ou d'un baudrier est autorisée, bien qu'une simple laisse suffise pour cette activité. Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps. Les participants sont également informés que des passages de la cani-rando peuvent traverser des routes publiques ; ils doivent impérativement respecter le code de la route à ces points pour la sécurité de tous.

4. Pénalités

Les participants qui enfreignent le règlement de la randonnée peuvent être exclus de l'événement et se voir refuser l'accès à des événements futurs.

5. Compositions des équipes/catégories

La cani-rando est ouverte à tous les amateurs de plein air accompagnés de leurs chiens, sous réserve de s'inscrire conformément aux procédures préétablies. Les participants doivent être en bonne condition physique et capables de marcher sur un terrain varié, tout en assurant le bien-être de leur animal. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Bike and Run

1. Course enfant 6-9 ans

Horaire de l'épreuve : 10h15

Distance et dénivelé : 2 km

Tarification : 5€ (soit 2,5€ par personne)

Condition : Cette course est ouverte aux enfants âgés de 6 (nés en 2020) à 9 ans (nés en 2017). (mini-poussins, poussins)

2. Course enfant 10-13 ans

Horaire de l'épreuve : 13h45

Distance et dénivelé : 3,8 km

Tarification : 7€ (soit 3,5€ par personne)

Condition : Cette course est ouverte aux enfants âgés de 10 (nés en 2016) à 13 ans (nés en 2013). (pupilles, benjamins)

3. Bike and Run XS

Horaire de l'épreuve : 11h

Distance et dénivelé : 7,9km

Tarification : 15€ (soit 7,5€ par personne)

Condition : Le format XS est réservé aux personnes ayant plus de 14 ans soit né(e) en 2012. (minimes, cadets, adultes)

4. Bike and Run S

Horaire de l'épreuve : 14h50

Distance et dénivelé : 13,80km

Tarification : 30€ (soit 15€ par personne)

Condition : Le format S est réservé aux personnes ayant plus de 16 ans soit né(e) en 2010. (cadets, adultes)

5. Règlement commun aux courses chronométrées

Les équipes entreprises doivent inscrire le nom de l'entreprise lors de l'inscription.

L'appel se fait 10 minutes avant le début de chaque course. Les consignes de courses seront rappelées par le speaker dans ce temps. Il sera possible de retirer son dossard jusqu'à 1h avant le départ de la course sur le site de Santrop.

Au moment du départ, une distance de 30m doit être respecté entre le coureur et son duo à vélo.

Les parcours sont disponibles sous le format GPX lors de l'inscription est visualisable sur

<https://www.amosportlimoges.com/parcours/>

Concernant le challenge Bike and Run S + XS, le classement sera effectué au cumul des deux temps de chaque duos.

5.1. Résumé du Bike and Run

Le bike and run est une épreuve se réalisant en binôme mélangeant course à pied et VTT. Le binôme a le droit d'inverser les rôles à tout moment et sans limites, mais ont l'obligation de prendre le départ et passer la ligne d'arrivée ensemble. Le binôme a un VTT pour 2. C'est un événement accessible à tous.

5.2. Inscription

Les participants ont deux possibilités.

- Présentation d'une licence triathlon en compétition
- Présentation du questionnaire de santé

5.3. Condition, sécurité et règles du parcours

Le port du casque rigide est obligatoire (**pour tous les membres de l'équipe**) tout au long de la course en conformité avec les normes de sécurité françaises en vigueur. Les bouchons des guidons sont également obligatoires sur tous les vélos. Le dossard doit être visible en toute circonstance, de préférence sur le ventre. Toute aide physique ou artificielle est proscrite et disqualifiante. Le changement de vélo peut s'effectuer sur tout le parcours. Une seule personne à la fois est autorisée sur le vélo. En cas de besoin, les personnes peuvent pousser ou porter leurs vélos sur le parcours. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours. Les participants ne sont pas autorisés à déposer leur vélo sur la zone de départ/arrivée. Interdiction pour le cycliste de tirer le coureur. Interdiction de gêner une autre équipe dans sa progression sous peine d'exclusion selon la gravité. Le code de la route doit être respecté durant toute la course. Aucune aide extérieure n'est tolérée durant la totalité de l'épreuve. Le passage sur la passerelle entre le site de Santrop et celui de Chabannes sur le vélo est interdit. Tous les participants devront emprunter ce chemin à pied en poussant le vélo.

5.4. Pénalités

Un comportement dangereux et délibéré ou un comportement anti-sportif entraîne une disqualification. Le non-respect du parcours balisé est pénalisé. L'organisation se réserve le droit d'exclure l'équipe selon la gravité de la faute. Le non-port du casque entraîne un arrêt de la course pour l'équipe concernée. Un VTT posé à terre, gênant la circulation de la course entraîne 30 secondes de pénalité pour l'équipe.

5.5. Composition des équipes

Une équipe composée de licenciés de catégories d'âge différentes sera classée dans la catégorie la plus élevée. Les courses peuvent se faire en binôme masculin, féminin ou mixte.

Pour les courses XS et S, la composition des équipes est libre en respectant les âges minimums en fonction des courses. Pour les courses enfants, la composition des équipes est également libre en respectant les âges minimum et maximum en fonction des courses.

Chaque participant inscrit à cet événement accepte le présent règlement de l'événement.

Pour les lignes qui suivent, le prix est fixé pour le binôme

Catégories	A l'ouverture des inscriptions mi-janvier jusqu'au Vendredi 20 mars	Samedi 21 mars à 12h (J-2) jusqu'au jour J	Dimanche 22 mars (Jour J)
Randonnées Pédestre	5€	8€	10€
Cani - Rando	6€	9€	11€

Tableau évolutif des prix

Catégories	A l'ouverture des inscriptions mi-janvier jusqu'au Vendredi 20 mars	Jusqu'au Samedi 21 mars à 23h59 (J-1)
Course 6-9 ans	5€	11€
Course 10-13 ans	7€	13€
Bike and Run XS	15€	21€
Bike and Run S	30€	36€

Tableau des horaires

Catégories	Horaires du début de l'épreuve
Cani-rando	8h20, dernier départ 9h00
Randonnée pédestre	8h30, dernier départ 9h15
Course 6-9 ans	10h15
Bike and Run XS	11h
Course 10-13 ans	13h45
Bike and Run S	14h50

Tableau des récompenses

Catégories	Horaires du début de l'épreuve
Course 6-9 ans ET Course 10-13 ans	• 3 premiers binômes masculins • 3 premiers binômes féminins • 3 premiers binômes mixtes
Bike and Run XS ET Bike and Run S	• 3 premiers binômes scratch • 1er binôme féminin • 1er binôme mixte • 1er binôme jeune masculin (Entièrement composé de coureurs mineurs) • 1er binôme jeune féminin (Entièrement composé de coureurs mineurs) • 1er binôme jeune mixte (Entièrement composé de coureurs mineurs)
Challenge entreprises	• Entreprise la plus représentée (addition des participants sur la randonnée, la course XS et S)
Challenge Bike and Run S + XS	• 3 premiers binômes scratch • 1er binôme féminin • 1er binôme mixte • 1er binôme jeune (Entièrement composé de coureurs mineurs)
Challenge Partenaires	Cadeau à découvrir pendant l'une des courses. <i>(l'organisation se réserve le droit de le supprimer)</i>